

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 85 (1958)  
**Heft:** 12

**Artikel:** La voix jurassienne : avarice... sordide !  
**Autor:** A.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-231114>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA VOIX JURASSIENNE

*Avarice... sordide !*

Voici une histoire qui s'est passée dans une ferme du Clos du Doubs, pas bien loin de St-Ursanne, il y a une cinquantaine d'années.

La mère était morte depuis huit ans déjà, et le père était bien malade, il ne se levait plus, mais les deux fils étaient si avares, qu'ils ne voulaient pas dépenser quelques sous pour faire venir un médecin.

Le curé de St-Ursanne, qui connaissait bien la chose, rendit visite au père Désiré, qu'il trouva bien mal fichu ; il dit à ses fils de faire venir un médecin sans tarder. Ceux-ci lui répondirent qu'il n'en valait plus la peine, qu'il était bientôt au bout et que ce serait occasionner des frais pour rien.

Mais le bon curé ne se laissa pas faire, sachant que cette famille était très aisée financièrement, il fit lui-même venir l'esculape.

Celui-ci, après avoir bien ausculté son malade, dit aux deux fils que leur père était poitrinaire (tuberculeux), mais qu'il pouvait encore guérir, si on le conduisait tout de suite dans une clinique du Tessin. Mais quand les deux garçons entendirent cela, ils refusèrent catégoriquement, pensant que les frais seraient trop élevés pour eux.

Alors le médecin, qui avait été mis au courant par le curé, dit aux deux fils :

« Ecoutez bien ce que je vais vous dire : si votre père n'est pas dans une clinique au Tessin, demain le soir, je dépose plainte à la Préfecture, vous verrez alors combien cela vous coûtera ! »

Là-dessus, nos deux lascars eurent peur ! Le plus vieux, qui avait fait les mobilisations et qui savait un peu voyager, partit le lendemain matin pour le Tessin avec son père.

Huit jours après, ils reçurent un avis qu'il était mort et qu'ils devaient aller le chercher aussitôt que possible.

Les deux fils partirent donc le lendemain matin, après avoir réfléchi toute la nuit comment ils pourraient faire pour avoir le moins de frais possible.

A la gare de St-Ursanne, ils prirent donc chacun un billet aller et retour. Quand ils furent à Lugano, ils montèrent dans un taxi pour aller chercher leur père à la clinique. De retour à la gare, ils le transportèrent dans le train, dans un compartiment vide. Après l'avoir bien assis, le plus jeune se mit à côté de lui, pendant que son frère allait chercher un billet simple course pour le mort.

Quand ils eurent passé Göschenen, comme ils n'avaient rien mangé depuis le matin, ils décidèrent de se rendre au wagon-restaurant pour se rafraîchir un peu. Ils laissèrent seul leur père, qui était bien assis et n'avait pas bougé de place, pensant qu'il se tiendrait bien tranquille jusqu'à leur retour.

Quand le train arriva à Altorf, ils étaient encore au wagon-restaurant, lorsqu'un voyageur monta dans leur compartiment, où il ne vit qu'un homme ayant l'air de dormir : il ne le réveilla pas !

Après avoir placé sa lourde valise sur la banquette, il alluma son briquet. Malheureusement, lorsque le train se mit en marche, la grosse valise tomba directement sur la tête du père Désiré, qui lui-même chut par terre. Le voyageur ramassa vite sa valise en demandant au

**Gapeterie St-Laurent**  
Charles Krieg LAUSANNE  
ST-LAURENT 21  
Téléphone 23 55 77

pauvre diable s'il lui avait fait mal. Mais celui-ci, pour de bonnes raisons, ne lui répondit rien.

Alors il commença à prendre peur ; il eut beau secouer le père Désiré : il était bien mort. Il crut que c'était sa valise qui l'avait tué. Comment faire pour ne pas être accusé d'être l'assassin ?

Quand le train longea le lac des Quatre-Cantons, notre voyageur ouvrit toute grande la fenêtre du wagon et lança notre Désiré en bas les rochers. On le vit dégringoler jusqu'au lac.

Un peu avant Lucerne, les deux fils de Désiré revinrent prendre leurs places, mais furent tout étonnés de ne plus voir leur père ; ils demandèrent au voyageur s'il n'avait pas vu un homme assis sur le même banc que lui.

Le voyageur leur répondit qu'il y avait bien un monsieur assis à côté de lui, mais qu'il était descendu à la station précédente !

Les deux fils — malins comme des diables — ne firent semblant de rien et s'en revinrent tranquillement à la maison, attendant des nouvelles.

Huit jours après, comme ils n'avaient plus entendu parler de leur père, ils dirent dans la région qu'ils l'avaient enterré dans le Tessin.

Comme le billet simple course qu'ils avaient pris pour le mort n'avait pas été utilisé, ils allèrent trouver le chef de gare de St-Ursanne pour se le faire rembourser. De cette façon, ils reçurent encore une vingtaine de francs qui servirent à payer le médecin...

*A. M.*

(Lire ce même article en patois dans les Pages valaisannes.)

### La vengeance du fossoyeur !...

Dans un village d'un district fribourgeois, il n'existe qu'un seul café. Les idées politiques des habitants sont assez partagées entre radicaux — la majorité — et

conservateurs. Mais il y a également quelques socialistes. Et comme les paysans ont assez à faire chez eux, c'est un ouvriermanœuvre du parti socialiste qui fut chargé des services accessoires de la commune et, notamment, de celui de fossoyeur. Ce garçon, d'un certain âge déjà, un peu simplet, avait la langue bien pendue et il ne se gênait point de dire les quatre vérités à qui essayait de l'embêter. Et cela surtout quand il avait bu un verre, ce qui lui arrivait assez souvent.

La femme du café l'avait dans le nez à cause de ses idées politiques. Elle faisait tout pour le dégoûter de visiter l'établissement. Mais notre bonhomme s'en fichait totalement et lui répondit du tac au tac et parfois même assez grossièrement.

Un jour, lors d'une empoignée assez amère, la tenancière lui dit :

— Que le diable vous emporte, je rigolerai bien le jour de votre enterrement.

— Possible, ma vieille, lui répondit le fossoyeur de façon impertinente, mais rien ne prouve que je ne te survivrai pas, malgré mon âge !

En effet, un an à peine après cette altercation, la tenancière mourut après une courte maladie.

« Tiens, tiens ! se dit notre bonhomme, le ciel fait tout de même bien les choses. A nous de rire ! »

Comme s'était son devoir, le fossoyeur creusa la tombe. Le jour de l'enterrement, tout se passa normalement jusqu'au moment de la mise en terre du cercueil. La fosse n'était pas assez grande...

Stupéfaction dans l'assemblée, car de mémoire d'homme un fait pareil ne s'était jamais vu. Tout le monde dut attendre que la fosse fût agrandie aux dimensions voulues.

Il va bien sans dire que le fossoyeur fut amendé, comme il le méritait, par le syndic. Mais cela lui importait peu, car il avait pu se venger de celle qui l'avait si souvent méprisé.

*Edouard Helfer.*